

## SANTÉ

### ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SPORTS

**Arrêté du 8 mars 2010 portant renouvellement dans l'emploi  
de conseiller général des établissements de santé**

NOR : SASC1030402A

La ministre de la santé et des sports,  
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 6141-7-2 et R. 6152-51 ;  
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;  
Vu le décret n° 2006-720 du 21 juin 2006 relatif au statut d'emploi de conseiller général des établissements de santé ;  
Vu l'arrêté du 17 avril 2007 portant nomination de M. Patrick BROUDIC dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé à compter du 8 mars 2007,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

M. Patrick BROUDIC, administrateur civil hors classe, est maintenu en détachement dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé pour une durée de trois ans à compter du 8 mars 2010.

Article 2

Le chef du service de l'inspection générale des affaires sociales et la directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 8 mars 2010.

*La ministre de la santé et des sports,*  
ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN